

CONSEIL MUNICIPAL
du 12 JUILLET 2011 à 20 H 00

COMPTE-RENDU

Étaient présents : MM. Daniel PICARA, Christian MULLOT, Jean-Marie BAILLY, Karim KEDIM, Marc MOREAU, Mmes Martine JOBE, Françoise SALBREUX, Chantal CHOIN, Martine ROY, MM. Michel MATZ, Didier DURAND, Bruno MORO, Patrick JOAQUIM, Mmes Marie-France MAZENOD, Dominique BONNET, Marie-Pierre WAGENER, Dominique MORALES, Catherine GUIBERT, Colombe CODAZZI, Paulette BABIC, MM. Gérard BEZANGER, Didier QUACCHIA, Patrick PETITJEAN, Mmes Catherine BREGEAUT, Nadine DEZAUNAY.

Excusés-représentés : M. Cédric CACCIA par Mme Martine ROY, M. Nicolas TEPELOS par M. Didier DURAND, Melle Annick GRIMONT par M. Gérard BEZANGER.

Absent-excuse : M. Jérémy ZWALD.

Secrétaire de Séance : M. Karim KEDIM a été désigné comme secrétaire et a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mademoiselle Laure CLERGET fait l'appel.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 mai 2011 –

Aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II. EXAMEN DES RAPPORTS SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL –

1 - Révision du POS / PLU N°2 – Bilan de concertation -

Monsieur Jean-Marie BAILLY accueille Madame Françoise LEBRUN HUTINEL et Madame Sandrine de GROUCHY WOLFERT de l'AUDART qui vont présenter le bilan de concertation.

Madame Françoise LEBRUN HUTINEL rappelle les grandes étapes de la révision du POS/PLU en citant les phases d'études, la mise à disposition du diagnostic, un débat sur le P.A.D.D. le 04 mai 2011, une réunion de présentation du projet aux services de l'Etat et aux personnes publiques associées le 21 juin 2011 ainsi qu'une réunion publique le 23 juin 2011.

Madame Françoise LEBRUN HUTINEL ajoute que la suite de la procédure qui se tient ce jour, est de tirer le bilan de concertation et d'arrêter le projet de P.L.U.

Par la suite, une phase de consultation des services associés d'une durée de 3 mois sera suivie d'une enquête publique, Enfin, en février, mars 2012, l'analyse de l'enquête publique sera effectuée et pour finir l'approbation du projet interviendra.

Madame Françoise LEBRUN HUTINEL rappelle que le dossier est consultable en Mairie depuis une quinzaine de jours.

Madame Sandrine de GROUCHY WOLFERT présente l'étude d'urbanisme détaillée afin de tirer le bilan de concertation du POS/PLU.

Le conseil municipal **approuve** le bilan de concertation à la **majorité** hormis 6 voix contre de Mmes BABIC, BREGEAUT, MM. BEZANGER, PETITJEAN, QUACCHIA, ainsi que Melle GRIMONT représentée.

Sont intervenus : MMES BABIC ET BREGEAUT, MM BAILLY, BEZANGER ET PETITJEAN.

2 - Révision du POS / PLU N°2 – Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme –

Le Conseil Municipal à la **majorité** hormis 6 voix contre de Mmes BABIC, BREGEAUT, MM. BEZANGER, PETITJEAN, QUACCHIA, ainsi que Melle GRIMONT représentée, **décide** :

✓ **D'ARRETER** le projet de PLU,

✓ **DE TRANSMETTRE** le projet de PLU arrêté aux personnes publiques ainsi qu'aux personnes qui ont demandées d'être associées.

Sont intervenus : MME BREGEAUT, MM PICARA ET QUACCHIA.

3 - Servitudes d'alignement – Mise à jour –

La révision du POS/PLU est l'occasion de faire une mise à jour des différents plans d'alignement, qu'ils soient communaux ou départementaux en fonction de la réalisation de travaux de voirie, de la volonté de procéder à des élargissements ou aménagements quelconques. Il est proposé de solliciter la suppression et le maintien des plans d'alignement sur routes départementales et communales listées.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à soumettre au Conseil Général de l'Aube la demande de modification des plans d'alignements sur les routes départementales présentées,
- ✓ **Reporte** au Plan Local d'Urbanisme dans l'annexe « servitudes » les plans d'alignement sur routes départementales (dès réception de la décision du Conseil Général) et voies communales présentées.

Sont intervenus : MMES BREGEAUT, BABIC ET M BAILLY.

4 - Structures Multi-Accueil – Petite enfance – Contrat Enfance Jeunesse – Convention de prestation de service unique (PSU) avec la CAF de l'Aube –

Dans le cadre de la formalisation des relations entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'AUBE et les collectivités territoriales partenaires, la CAF propose une globalisation des conditions d'accueil des structures de Petite Enfance.

La commune a donc décidé de rééquilibrer son offre en créant un multi-accueil collectif et familial nommé « LES PETITS LUTINS » de 60 places par la fusion des services existants : halte-garderie (20 places) et crèche familiale (40 places).

Le Conseil Municipal à l'**unanimité**:

- ✓ **Approuve** le projet de modification de la convention de Prestation de Service Unique, à intervenir entre la Commune de Saint-Julien-les-Villas et la CAF de l'AUBE.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification au nom de la commune.

Sont intervenus : MMES BABIC, BREGAULT AINSI QUE M. PICARA.

5 - Préparation de la carte scolaire 2011/2012 – Ecoles Robin Noir – Retrait de poste d'enseignant préélémentaire et élémentaire –

Le conseil municipal **prend acte** de la décision de l'Education Nationale concernant le retrait du 4^{ème} emploi d'enseignement préélémentaire de l'école maternelle Robin Noir ainsi que le retrait du 8^{ème} emploi élémentaire à l'école Robin Noir.

Sont intervenus : MMES BABIC, BREGEAUT, SALBREUX ET MM PETITJEAN, PICARA.

6 - Travaux de mise en accessibilité – CNA – Canoë kayak –

Les travaux prioritairement identifiés par la Municipalité, pour une mise en accessibilité du CNA aux personnes à mobilité réduite consistent en un cheminement goudronné, du parking extérieur (côté rue du Moulin le Roy) au bâtiment accueillant les douches et sanitaires et aux pontons d'embarcation.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

- ✓ **Approuve** le plan de financement prévisionnel.
- ✓ **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- ✓ **Autorise** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat et du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), et de tous les autres organismes susceptibles de financer le projet d'aménagement.

7 - Location des locaux communaux – Avenant au bail – SIAEP –

En date du 25 novembre 1998, une convention de bail a été conclue entre le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) et la commune de Saint-Julien-les-Villas. Le SIAEP a fait savoir à la commune sa volonté de ne plus faire usage d'une partie des locaux ainsi loués, à savoir une pièce de 12 m² servant au stockage des archives du syndicat en question. Par conséquent, les termes du contrat de location doivent être modifiés comme suit :

- La commune loue au SIAEP 88, 20 m² – 12 m² soit 76, 20 m² de locaux à usage de bureau.
- Pour le chauffage : le forfait basé sur le volume des locaux loués est réduit de 10 % à 8 % du montant annuel de la consommation de gaz des locaux de l'Hôtel de Ville de Saint-Julien-les-Villas.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents financiers s'y rapportant.

8 - Présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2012/2017 -

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a pour objectif majeur d'achever la carte de l'intercommunalité, en somme, il s'agit de couvrir intégralement le territoire en établissements publics de

coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, rationaliser leur périmètre et réduire le nombre des syndicats intercommunaux.

A cet effet, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été élaboré par le préfet de l'Aube et propose, selon les cas, la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leur périmètre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ce projet.

Sont intervenus : MME BREGAUT ET M PICARA.

- 9 - **Convention de mise à disposition du Stade de La Burie – Association sportive « Espadons Baseball »-**
Le Conseil Municipal à la majorité hormis six abstentions de Mmes BABIC, BREGAUT, MM. BEZANGER, QUACCHIA, PETITJEAN et Melle GRIMONT représentée :
✓ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition.
- 10 - **Départ en retraite de Madame la trésorière municipale – Participation à un cadeau de départ –**
Le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe la participation au cadeau de départ en retraite de Madame la trésorière municipale à 300 €, inscrits au budget 2011.
- 11 - **Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur –**
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer à M. Michel DUMAS, l'indemnité prévue à taux plein, inscrite à l'article 6225 – chapitre 011 – charges à caractère général, du Budget Primitif 2011, voté lors de l'assemblée délibérante du 30 mars 2011. Cette indemnité est versée pour les prestations de conseil dans les domaines suivants :
➤ l'établissement des documents budgétaires et comptables,
➤ la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
➤ la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
➤ la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.
Cette décision est valable pour toute la durée du mandat municipal.
- 12 - **Subventions aux associations 2011 –**
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :
- VOTE les subventions suivantes au titre de l'année 2011.
- RESERVE les crédits correspondants au compte 6574.

SPORT

-Aube Union Basket	250 €
-Basket Sancéo Troyen.....	12 000 €
-La Boule Sancéenne	600 €
-Club Nautique Aubeois	2 940 €
-Club Nautique Aubeois (projet spécifique)	1 000 €
-Ecureuils St-Julien/Rosières (selon les termes de la convention).....	4 500 €
-Gymnastique Volontaire.....	450 €
-Jeunesse Sportive St-Julien.....	17 000 €
-Jeunesse Sportive St-Julien (projet spécifique)	1 500 €
-Judo Club Sancéen	3 200 €
-Judo Club Sancéen (projet spécifique)	600 €
-La Plume Sportive Sancéenne.....	1 200 €
-Rosières/St-Julien Handball (selon les termes de la convention).....	18 200 €
-Saint-Julien UFOLEP	500 €
-Société Nautique Troyenne	5 500 €
-Tennis Club Sancéen	1 500 €
-Troyes Moto-Club des Rives de Seine.....	600 €
-Troyes Moto-Club des Rives de Seine (projet spécifique)	500 €
-Vélo Club Sancéen	800 €
-C.A.S.C. Section Sports.....	15 680 €
-C.A.S.C. Section Sports (course cycliste).....	2 500 €
-C.A.S.C. Section Sports (course à pieds)	1 400 €

ADMINISTRATION GENERALE

-Association des Sapeurs Pompiers de St-Julien-les-Villas	1 000 €
-Ecole Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers	1 500 €
-Collecte et Eliminations des DASRI dans l'Aube (CEDA)	350 €

-Comité d'Entente des Pompiers des l'Agglo. Troyenne (CEPAT)	0 €
-Comité Social du Personnel Communal.....	6 860 €
-Prévention Routière – Comité de l'Aube.....	200 €
-UNESCO (convention).....	1 200 €
-Comité de Tourisme de la Région Troyenne (C.T.R.T.)	250 €

ENSEIGNEMENT

-Association Déptale des Pupilles de l'Enseignement de l'Aube	0 €
-OCCE Maternelle Fernand Ganne.....	450 €
-OCCE Maternelle Robin Noir	450 €
-OCCE Groupe scolaire Fernand Ganne	450 €
-OCCE Groupe scolaire Robin Noir	450 €

COMMUNICATION

-Les Amis de la Forêt et de la Nature.....	100 €
-Comité d'Entente des Anciens Combattants.....	800 €
-Comité des Fêtes	9 500 €
-Saint Julien Loisirs Détente.....	900 €

CULTURE

-Association Pour Sauvegarde de l'Eglise	200 €
-Brésil Sertão et Mer.....	1 000 €
-C.A.S.C. Section Culture	16 570 €
-Champenoise Country Western Dance Association	200 €
-Groupe vocal CANTILEGE.....	300 €
-Harmonie l'Indépendante	3 500 €
-Harmonie l'Indépendante (projet spécifique).....	2 000 €
-Maison des Jeunes et de la Culture (selon la convention) <i>acompte 10 000 €</i>	30 000 €
-Marottes et Compagnie.....	200 €
-Société des Artistes Sancéens	1 150 €

TOTAL GENERAL 182 000 €

VALORISATION DES CHARGES DE PERSONNEL COMMUNAL

-C.A.S.C. Section Culture	2 368,00 €
-C.A.S.C. Section Sport	21 665,60 €

Sont intervenus : MMES SALBREUX, BABIC, CHOIN, MM BEZANGER, MOREAU, MULLOT, PICARA ET QUACCHIA.

13 - **Projet d'ouvrage d'art – Déclaration de projet d'intérêt général –**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité hormis six voix contre de M. BEZANGER, M. QUACCHIA, M. PETITJEAN, Mme BREGEAULT, Mme BABIC, et Melle GRIMONT représentée décide de :

- ✓ Prendre acte de l'avis favorable du commissaire enquêteur.
- ✓ Reconnaître que le projet d'ouvrage d'art de franchissement de la Seine tel que présenté à l'enquête publique est d'intérêt général.
- ✓ Prononcer la déclaration de projet au titre de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.
- ✓ Poursuivre l'opération.

Sont intervenus : MMES BABIC, BREGEAUT, MM BAILLY, BEZANGER, PETITJEAN ET PICARA.

14 - **Communications du Maire –**

Sont intervenus : MME JOBE ET M BEZANGER.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire précise que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 29 septembre 2011. La séance est levée à 23 H 15.

Le Maire,
Daniel PICARA.

